

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MARS 2018

Convocation adressée individuellement à tous les Conseillers Municipaux le 22 mars 2018.







**Etaient présents** : tous les Conseillers Municipaux, à l'exception de :

M. Daniel MOUTARD	qui a donné procuration à	M. Jean-Claude METRAL
M. Christian TEULADE	<<	M. Roger VIARSAC
Mme Elisabeth HAUWUY	<<	M. Yves RINCK
Mme Catherine LEMAISTRE	<<	Mme Nathalie FERT-CHARMOY
Mme Marie KUBINA	<<	M. Jean-Luc GREGOIRE à partir de la délibération 5.1.2
Mme Aurélie LOUPIAS	<<	M. Didier ROUSSELLE
M. Jean-Jacques AYMARD	<<	M. Thierry DAYRE
M. Jacques PERRIN	<<	Mme Véronique MONGE

**M. Yves RINCK est nommé Secrétaire de séance.**

**Absent :** M. Jean-Claude ARMAND

### **DECISIONS**

-  N° 18 du 8 mars 2018 relative à la modification de l'article 3 de la décision n° 7/2018 du 25/01/2018 portant sur le contrat d'hébergement sur serveur mutualisé et services associés pour SIMAP – RADS et RCIM N° 0512-1711CHM avec la SAS SIRAP. La modification porte sur les prestations comprises dans le contrat et la ventilation des coûts. Le reste est inchangé.
-  N° 19 du 8 mars 2018 relative à une convention avec « l'Agence Nationale des Titres Sécurisés » (ANTS) pour l'adhésion de la Commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS. Durée : 6 ans renouvelable tacitement.
-  N° 20 du 8 mars 2018 relative à une convention avec « l'Agence Nationale des Titres Sécurisés » (ANTS), dans le cadre de la dématérialisation des actes d'état civil de la Commune via la plateforme COMEDEC. Durée : 6 ans renouvelable tacitement. La mise en œuvre de ce système est prise en charge par l'Etat.
-  N° 21 du 8 mars 2018 relative à la convention de partenariat avec « l'OFFICE DE TOURISME DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE » pour l'organisation des visites guidées de l'Eglise Saint Vincent et la mise à disposition des clés du bâtiment. Durée : un an renouvelable tacitement.
-  N° 22 du 8 mars 2018 relative à la convention de partenariat avec « l'OFFICE DE TOURISME DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE » pour l'organisation des visites guidées de la Tour Randonne et la mise à disposition des clés du bâtiment. Durée : un an renouvelable tacitement.
-  N° 23 du 8 mars 2018 relative à un contrat avec l'entreprise « TOTEM AMENAGEMENTS URBAINS » (MONTEUX – 84170), pour l'entretien, le contrôle, la maintenance et les transformations périodiques par rotation des aires de jeux d'enfants et skate-park. Durée : un an. Dépense : 1 955 € HT par an (soit 5 865 € HT pour 3 ans).

En ouverture de séance en hommage aux victimes de l'attentat de Trèbes, M. le Maire invite l'assemblée à observer une minute de silence et fait part de ses condoléances aux familles endeuillées.

## **DELIBERATIONS**

M. DAYRE présente les résultats des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2017 et les BP 2018 simultanément.

Il sera ensuite procédé au vote des Taux Communaux, des CA et des CG et enfin au vote des Budgets Primitifs.

### **1 – FIXATION DES TAUX**

**Rapporteurs : M. DAYRE et M. le Maire**

Il est proposé de :

- maintenir le taux de taxe d'habitation à 19,38 % (égal à celui de 2017), compte tenu des incertitudes liées à la réforme nationale en cours sur la taxe d'habitation,
- baisser les taux des trois autres taxes de 7 % (soit : 1 % au titre des engagements électoraux et 6 % au titre des transferts de compétence à la CCBDP), soit :

• TAXE FONCIERE sur les propriétés bâties	18,32 %
• TAXE FONCIERE sur les propriétés non bâties	106,74 %
• CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES (C.F.E.)	24,77 %

Mme MONGE indique que M. PERRIN votera contre (par procuration) et qu'elle s'abstiendra car elle estime qu'une partie de la population, les locataires, ne bénéficiera pas de la baisse de la fiscalité.

M. le Maire précise qu'il n'est pas opportun de réduire une taxe qui n'existera plus à la fin de la mandature et que les taux des autres taxes vont diminuer de 12 % d'ici là. Les modalités de mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation n'étant pas connues à ce jour, la municipalité reste prudente. Il indique enfin que les taux de Nyons sont aujourd'hui **au-dessous** de la moyenne des taux départementaux et nationaux, ce qui signifie que « les impôts à Nyons sont en moyenne moins élevés qu'ailleurs ».

**- Taxe d'habitation**

**Majorité** (1 opposition : M. Jacques PERRIN par procuration et  
1 abstention : Mme Véronique MONGE)

**- Taxe Foncière sur les propriétés bâties**

**Unanimité**

**- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties**

**Unanimité**

**- Contribution Foncière des Entreprises.**

**Unanimité**

## 2 – COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2017 ET BUDGETS PRIMITIFS 2018

Rapporteurs : Monsieur Thierry DAYRE / M. le Maire

M. DAYRE entreprend la lecture des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2017 et des Budgets Primitifs 2018 du budget général et des budgets annexes “ Eau Potable “, “ Assainissement “, “ Parc Aquatique “, et “ ZAC du Grand Tilleul “.

Les principales informations données sont relatées dans la note de synthèse annexée aux documents budgétaires.

\*\*\*\*\*

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET BUDGETS PRIMITIFS 2018 NOTE DE SYNTHESE

Cette note a pour objet de donner les grandes lignes budgétaires qui se dégagent des comptes administratifs 2017 de la commune et des budgets primitifs 2018.

#### BUDGET GENERAL

##### FICHE DE RESULTATS 2017 :

Les résultats de clôture pour 2017 font ressortir un excédent de fonctionnement de 3 319 000 € dont 745 000 € sont affectés à la section d'investissement pour couvrir le déficit 2017. **L'excédent final reportable sur 2018 s'établit donc à 2 573 000 €**, soit 1 128 000 € de plus que la prévision.

Ces résultats permettent d'aborder l'année 2018 avec sérénité et d'engager un programme d'investissements dynamique pour une commune de notre taille.

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comptes de dépenses : Les dépenses totales (hors virement à la section d'investissement) s'établissent à un montant prévisionnel de 7 740 000 € en 2018 contre 8 298 957 € en 2017 (compte administratif), soit une baisse prévisionnelle de 558 957 € (-6,8%). Cette évolution **baissière** s'explique principalement par :

- ✓ Le Chapitre 012 (charges de personnel) dont la baisse prévisionnelle **est chiffrée à 272 000 €** (soit - 7%) en 2018. Cette baisse intègre les conséquences financières du transfert des personnels des services de la petite enfance à l'intercommunalité (-520 000 € en année pleine) ainsi que l'absence d'élections en 2018.  
En revanche, ce compte est abondé des sommes liées à l'évolution des carrières et à la mise en place du nouveau régime indemnitaire.
- ✓ Le chapitre 66 (charges financières) passe de 281 413 € au CA 2017 à 119 000 € en prévisionnel 2018, **soit une baisse de 162 000 €**. Cette évolution est liée au solde en 2017 de l'amortissement de la pénalité de 208 000 € due au titre du remboursement anticipé de l'emprunt réalisé en 1999 pour financer le parc aquatique.
- ✓ Le chapitre 042/67 (valeurs comptables des immobilisations cédées) accuse **une baisse de 178 000 €** en raison de l'absence de patrimoine immobilier à céder en 2018 (en 2017, la mairie avait vendu l'immeuble « COUPON »).

- ✓ La dotation aux amortissements augmente de presque 60 000 € sur l'exercice et correspond à l'intégration de nouvelles immobilisations dans le patrimoine de la collectivité. Cette dépense est **une dépense d'ordre** qui génère une recette à la section d'investissement d'un montant équivalent.
- ✓ Le chapitre 011 (charges à caractère général) est en légère augmentation à 1 793 000 €, soit + 40 000 €. On note entre autres :
  - Une baisse des charges liées aux transferts de compétences « petite enfance » et « Aire des gens du voyage » à l'intercommunalité (- 70 000 € en année pleine).
  - Une augmentation de charges de 50 000 € au titre de la participation de la commune à la compétence Eclairage Public, exercée depuis 2018 par le SDED (25 € de cotisation par point lumineux).

Comptes de recettes : Les recettes de fonctionnement, hors reprise de l'excédent 2017 (2 573 000 €), s'établissent en prévisionnel 2018 à 8 382 000 €, **en forte baisse** par rapport au réalisé 2017 (-950 000 €).

Outre le principe de prudence (principe comptable de base) qui justifie cette évolution à la baisse des produits, d'autres facteurs internes ou exogènes sont à l'origine de cette diminution des recettes :

- **Baisse du chapitre 70** (produits des services) de 38 000 € lié principalement à la perte des recettes du fait des transferts de compétences (65 000 € en année pleine). Une recette nouvelle est toutefois constatée du fait du remboursement à la commune par l'intercommunalité **des prestations de service** assurées par la mairie (gestion de l'AGV et mise à disposition de personnels).  
Il est à noter qu'il n'y a aucune augmentation de tarifs projetée en 2018.
- **Baisse du chapitre 73** (Impôts et Taxes) qui passe de 6 106 656 € en 2017 à 5 625 000 € en 2018, soit une diminution prévisionnelle de 481 000 €. Cette évolution s'explique principalement par une proposition **de baisse des taux des taxes locales en 2018 de 7%** dont :  
1% au titre des engagements électoraux et 6% au titre des conséquences des transferts de compétences. Cette proposition de baisse ne concerne que les taxes foncières et la CFE. La taxe d'habitation resterait au même taux en 2018 qu'en 2017.  
Enfin par souci de prudence, il est prévu de ne pas réinscrire de dotation du FPIC. Les droits de mutation sont quant à eux budgétés à un niveau correspondant à la moyenne des années normales.
- **Baisse du chapitre 74** (Dotations et subventions) de 246 000 € liée principalement à la perte des dotations CAF et MSA du fait des transferts de compétences. En revanche, les dotations de l'Etat (DGF et attributions de compensations) sont budgétées à un niveau comparable, du fait de la suppression de la contribution des communes au redressement des finances publiques au travers d'une ponction sur la DGF.
- Les produits de gestion courante augmentent de 31 000 € du fait de la récupération de plusieurs baux professionnels ou d'habitation (ex-locaux CCI).

En conclusion, cette proposition budgétaire permet d'envisager de dégager **un excédent final de fonctionnement qui s'établirait à 1 355 000 €** (contre 1 445 000 € prévus au BP 2017) et qui intègre plusieurs engagements ou contraintes externes :

- La poursuite pour la 5<sup>ème</sup> année de la baisse des taux communaux
- Une politique tarifaire stable
- **Un virement à la section de fonctionnement de 1 861 000 €** qui permet de financer un programme d'investissements soutenu pour 2018.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre à **4 884 000 € en 2018** en intégrant les Restes à Réaliser 2017 (R.A.R.).

Hors R.A.R. et remboursement du capital de la dette, les investissements programmés en 2018 s'établissent à 3 709 000 € et prennent la forme d'investissements annuels, pluriannuels ou de fonds de concours :

- **Investissements annuels** : sont notamment prévus un programme de voirie (220 000 €), la rénovation et l'accessibilité des bâtiments communaux (avec notamment la réfection de la toiture du musée), la réfection du réseau de drainage et d'arrosage des pelouses de Foot, la réalisation d'investissements dans le cadre de la charte environnementale, les travaux d'entretien dans les écoles, ainsi que l'acquisition et le renouvellement de matériels pour les services...
- **Opérations pluriannuelles** : la mairie engagera en 2018 la réfection complète des rues Th. DUMONT, E. DE VERNEJOU, Dr ROUX et PASTEUR pour un montant budgété en 2018 (tous budgets confondus) de 1 250 000 €. Le projet de construction de la Maison des Huiles de France est programmé pour un montant de 1 395 000 €, financé par 455 000 € de subventions et 350 000 € d'emprunt affecté.  
La restructuration de la Maison de Pays est également prévue avec 120 000 € de frais d'études.
- **Fonds de concours** : des fonds de concours sont prévus notamment pour la mise en place de la signalétique urbaine et l'entretien des voiries communautaires.

Cette politique d'investissements très conséquente est financée en 2018 par :

- Le prélèvement sur la section de fonctionnement pour 1 861 000 €
- Les subventions pour un montant de 490 000 €
- Un emprunt de 1 000 000 €
- Les ressources propres 770 000 € (FCTVA, Taxe d'Aménagement, Amortissements)

## BUDGETS ANNEXES

### EAU POTABLE :

La section de fonctionnement est **stable** avec des recettes prévisionnelles en 2018 (y compris l'excédent antérieur reporté de 163 000 €) de 352 000 € contre 354 000 € en 2017. La principale ressource de ce budget annexe est la surtaxe eau potable dont le montant unitaire **reste à 0,42 €/ m<sup>3</sup>** en 2018.

Les dépenses de fonctionnement (hors virement) s'établissent à 192 000 € en 2018 contre 190 000 € en 2017.

Une dépense de l'ordre de 10 000 € a été inscrite pour financer l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la recherche d'une nouvelle ressource en eau potable.

Le BP 2018 prévoit un **virement important de 155 000 €** pour équilibrer le programme d'investissements 2018.

Au titre des investissements 2018 (hors RAR), il est prévu de réaliser :

- Le remplacement du réseau d'eau potable des 4 rues vues précédemment au budget général.
- **L'installation du système de télérelève sur tous les compteurs d'eau, publics et privés (500 000 €).**

Outre ce virement de 155 000 €, supra, ces investissements sont aussi financés par :

- Les ressources propres du budget pour 241 000 € (amortissements, récupération de TVA et excédents d'investissements antérieurs).
- Un emprunt de 200 000 € et une subvention de 100 000 €.

Compte tenu de l'excédent prévisionnel 2018 quasi-nul et des investissements que la commune devra probablement réaliser pour équiper une nouvelle ressource, il faudra envisager une évolution de la surtaxe dans les années qui viennent.

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

La section de fonctionnement, en dépense, est en baisse de 10 000 € avec un total prévisionnel en 2018 de 278 000 € contre 288 000 € en 2017 (avant virement). Cette diminution s'explique par la non reconduction des crédits de 16 000 € prévus en 2017 pour financer l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la Délégation de service public de l'assainissement collectif.

En recettes, on note en revanche, une augmentation prévue de 30 000 € qui correspond à la facturation des Participations pour l'Assainissement Collectif (PAC) suite à la mise en place du réseau collectif dans les quartiers ESSAILLONS/CRAPON (40 000 €).

Les résultats de fonctionnement dégagés les années antérieures, et notamment l'excédent 2017 de 245 000 €, permettent de dégager un excédent disponible de 237.000 € en prévision.

Le programme d'investissements 2018 s'établit à 658 000 € (y compris les opérations d'ordre) et comprend principalement :

- Le remplacement du réseau d'assainissement collectif des 4 rues vues précédemment au budget général.
- La mise en conformité du DO n°1 qui rejette dans le milieu naturel par temps de pluie.

Outre les ressources propres du budget de 234 000 € (amortissements et récupération de TVA), la section d'investissement est financée par un virement de la section d'exploitation de 134 000 €.

### **PARC AQUATIQUE :**

La fiche de résultat pour 2017 traduit une bonne année de fonctionnement avec un total des droits d'entrée qui s'établit à 201 000 € HT (198 000 € en 2016), ce qui a permis **de revoir à la baisse** la subvention d'équilibre versée par le budget général (100 000 € en lieu et place des 130 000 € inscrits au BP 2017). L'excédent de fonctionnement 2017 de 159 000 € est reporté en 2018 et permettra d'assumer des saisons moins florissantes.

Pour 2018 et afin de tenir compte des observations de la Préfecture concernant le versement d'une subvention d'équilibre du budget général vers ce budget annexe, nous avons essayé de diminuer le déficit d'exploitation au maximum. Ainsi il est prévu :

- D'affecter la moitié du salaire chargé du responsable de la structure sur le budget général, et de ne conserver sur le budget annexe que la part relative au temps qu'il passe réellement à l'exploitation.
- D'augmenter certains tarifs (0,50€/entrée pour les adultes, 0,20€/entrée pour les moins de 16 ans) tout en maintenant le parc aquatique **attractif** pour la clientèle familiale.

Sous réserve d'une saison normale, ces décisions devraient permettre de diminuer le déficit d'exploitation 2018 du fait d'une baisse des charges sur les chapitres 011 et 012 (17 000 €) et d'une augmentation des droits d'entrée par rapport au prévisionnel 2017 de 20 000 €.

Il est ainsi budgété **une subvention d'équilibre de 87 000 € en 2018 contre 130 000 € au BP 2017**. Un virement de 41 000 € est prévu pour financer plusieurs travaux ou acquisitions, dont la mise en accessibilité complète des locaux du parc aquatique.

\*\*\*\*\*

Chacun des Adjointes est invité à faire état des investissements programmées pour 2018.

M. le Maire remercie M. DAYRE pour cette présentation très condensée et précise du fonctionnement d'une année budgétaire.

M. METRAL rappelle que la commune, qui avait 30 ans de retard en 1989 en matière d'équipements sportifs, a beaucoup investi depuis 2001. Il énumère les investissements réalisés depuis : construction du boulodrome, aménagement des terrains de pétanque sur la place de la Libération, création d'un 4<sup>e</sup> court de tennis et de la maison du tennis, construction d'un skate parc, éclairage du terrain de basket sur la promenade la Digue... M. le Maire précise que le Conseil Départemental de la Drôme a voté le budget pour la rénovation du gymnase et la création d'un nouvel équipement à la cité scolaire de Nyons

(5,5 M€). Trois équipes de maîtrise d'œuvre sont actuellement en lice pour un choix à faire en septembre 2018.

Mme BRUN-CASTELLY annonce que le budget 2018 pour l'éducation sera égal à celui de 2017. Elle énumère les aides annuelles de la municipalité en direction des écoles (travaux dans les écoles : 45 000 €, achat de matériel : 15 000 €, aides financières pour les sorties : 6 800 €, enseignement musical et sportif, subventionnement de la restauration scolaire, gratuité des garderies, des TAPS...). Elle rappelle que des travaux de construction de nouvelles toilettes sont en cours au Groupe Scolaire de Meyne.

M. GREGOIRE indique que la commune a par ailleurs réalisé de 20 à 25 M€ de travaux depuis 2001 pour la réfection des rues, l'entretien et la rénovation des bâtiments communaux...

M. ROUSSELLE fait part de la mise en place de l'adressage pour 2018.

Pour le Budget du Parc Aquatique, M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est dans l'attente du jugement du Tribunal Administratif sur la question de l'assujettissement des opérations à la T.V.A. Il précise qu'un rapport de la Cour des Comptes indique que les piscines sont toutes déficitaires. Il prévient enfin que l'amplitude d'ouverture du parc aquatique pourrait être revue en cas de faible fréquentation au mois de septembre.

Pour terminer, il rappelle qu'il conviendra en 2018 de rééquilibrer les comptes de gestion et les comptes administratifs pour les deux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

Après avoir posé la question du devenir des toilettes de la place de la Libération Sud, M. COUPON fait part des observations de M. PERRIN, absent pour raisons familiales, sur les propositions budgétaires.

Celui-ci considère que l'économie réelle liée aux transferts de compétences est estimée à 300 000 €. M. COUPON indique que la diminution des taux communaux est cohérente avec la baisse des charges induite par les transferts de compétences.

M. PERRIN, par la voix de M. COUPON, demande qui réalise l'entretien et les gros travaux sur les bâtiments communaux mis à disposition à titre gracieux dans le cadre de la loi NOTRe.

M. DAYRE répond que ce sera la collectivité affectataire du bâtiment, c'est-à-dire l'Intercommunalité.

M. COUPON fait enfin remarquer que la baisse du FNB est de 10 % et non de 20 % comme annoncé lors du précédent Conseil Municipal (ROB), et considère que c'est un « très bon premier pas ».

**Il est procédé au vote des Comptes Administratifs et de gestion 2017,**

**M. le Maire sort de la salle.**

- **2 - 1 CA et Comptes de Gestion 2017 - Budget Général**

**CA 2017**                      **Unanimité** (2 abstentions : M. PERRIN par procuration -  
Mme MONGE)

**CG 2017**                      **Unanimité**

- **2 - 2 CA et Comptes de Gestion 2017 - Budget Annexe Eau Potable**

**Unanimité**

- **2 - 3 CA et Comptes de Gestion 2017 - Budget Annexe Assainissement**

**Unanimité**

- **2 - 4 CA et Comptes de Gestion 2017 - Budget Annexe Parc Aquatique**

**Unanimité**

- **2 - 5 CA et Comptes de Gestion 2017 - Budget Annexe ZAC du Grand Tilleul**

**Unanimité**

**M. le Maire revient dans la salle.**

**Il est procédé au vote des Budgets Primitifs 2018.**

- **2 - 1 M14 Budget Général**

**Unanimité** (1 abstention : M. PERRIN par procuration)

- **2 - 2 M49 Budget Annexe Eau Potable**

**Unanimité**

- **2 - 3 M49 Budget Annexe Assainissement**

**Unanimité**



- **2 - 4 M4 Budget Annexe Parc Aquatique**

**Unanimité**

- **2 - 5 M4 Budget Annexe ZAC du Grand Tilleul**

**Unanimité**

M. le Maire remercie le Conseil Municipal ainsi que M. GOUDARD, DGS et M. SOULARD, Responsable du Service Comptabilité pour le travail budgétaire réalisé.

### **3 – FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX**

**Rapporteur : M. DAYRE**

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les tarifs communaux à leur niveau de 2017 (hors parc aquatique), conformément au Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 et à la Commission des finances du 22 mars 2018.

- Funéraire / Divers

**Unanimité**

- Parc Aquatique

M. ROUSSELLE informe qu'il est prévu une évolution raisonnable et nuancée des tarifs qui n'ont pas augmenté depuis 4 ans.

M. COUPON se dit très surpris que les nyonsais ne représentent que 5,3 % des utilisateurs de la piscine et favorable à ce que les augmentations ne concernent pas le public nyonsais.

Il aurait souhaité également une hausse des tarifs **après 17 heures**, proposition qui sera étudiée en 2019.

**Unanimité**

- Pépinière d'Entreprises / Locaux Professionnels

**Unanimité**

- Maison de Pays / Autres salles

**Unanimité**

- Ecoles

**Unanimité**

- Occupation du Domaine public

**Unanimité**

- Eau / Assainissement / Forêt

**Unanimité**

#### **4 - MARCHES PUBLICS**

**Rapporteur : M. Jean-Luc GREGOIRE**

##### **4.1 - Marché Voirie programme 2017 - Avenant N° 1**

Le marché de travaux du Programme Voirie 2017 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal au printemps dernier. L'attributaire est l'entreprise Eiffage TP (Mondragon - 84), pour un montant de 149 103.30 € HT (Tranche ferme : 99 869.30 € HT - Tranche conditionnelle : 49 234.00 € HT).

L'avenant n° 1 porte sur des travaux (enrobé) devant l'hôpital et la création d'un prix unitaire nouveau sans augmentation de la masse des travaux du Marché initial.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 mars 2018 a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Unanimité**

##### **4.2 - Rénovation de quatre courts de tennis - Avenant N° 1**

Le marché pour la rénovation de quatre courts de tennis a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal en juillet dernier. L'attributaire est l'entreprise LAQUET TENNIS (Lapeyrouse Mornay - 26), pour un montant de 176 430.90 € HT.

L'avenant N° 1 porte sur l'augmentation de la masse des travaux pour des prestations imprévisibles, pour un montant de 12 432.50 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 mars 2018 a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Unanimité**

##### **4.3 - Opération des rues Emile Lisbonne, Madier Montjau et Gambetta Effacement et fiabilisation des réseaux électriques**

Dans le cadre du réaménagement des rues Emile Lisbonne, Madier Montjau et Gambetta, il a été approuvé à l'unanimité par délibération fin 2016, une participation financière communale au titre de l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques.

Le coût réel des travaux s'élève à 110 271,51 € HT et la participation communale doit être recalculée à 38 595.03 € (au lieu de 32 986,78 €).

**Unanimité**

#### **4.4 - PLAN LOCAL D'URBANISME - Avenant n° 1 au Marché de Service**

Le Marché de Services pour la révision du Plan Local d'Urbanisme, a été approuvé à l'unanimité par délibération du Conseil Municipal en 2015. L'attributaire est le cabinet LATITUDE (mandataire) et ses cotraitants : le Cabinet AUA (Architectes) et la SCP SIGMA (Avocats de Privas), pour un montant de 67 115.00 € H.T. (Tranche ferme). En janvier dernier, le cabinet LATITUDE a sollicité le Maître d'Ouvrage pour le changement du cotraitant juriste :

⇒ **La Selarl Cabinet Sébastien PLUNIAN** (Montélimar - 26200),  
en remplacement du cabinet SCP Sigma.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 mars 2018 a émis un avis favorable à l'unanimité

**Unanimité**

### **5 – AFFAIRES FINANCIERES**

#### **5-1 - SUBVENTIONS CONVENTIONNELLES 2018**

##### **5-1.1 - INSTITUT DU MONDE DE L'OLIVIER**

**Rapporteur : M. le Maire**

Afin de contribuer au développement et au rayonnement de l'Institut du Monde de l'Olivier, une convention entre la Commune de NYONS et l'I.M.O. a été signée en janvier 2009. Cette convention a été renouvelée en 2015 pour six ans.

Il est projeté de verser, annuellement à cet organisme, une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 300 € (montant identique aux années précédentes).

**M. TEULADE ne prend pas part au vote par procuration**

**Unanimité**

Mme KUBINA quitte la séance et donne pouvoir à M. GREGOIRE

### **5-1.2 - ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE DU PAYS NYONSAIS**

**Rapporteur : Mme LAURENT**

Il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'Association du Pôle Sanitaire et Médico-Social du Pays Nyonsais-Baronnies, une subvention de 32 233 € (soit 4,65 € par habitant).

Madame LAURENT rappelle le rôle et les compétences de cette association, notamment pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

**Unanimité**

### **5-1.3 - COMITE DE GESTION DU CENTRE REGIONAL DE LA BOULE SPORTIVE ET DE LA PETANQUE**

**Rapporteur : M. METRAL**

Par délibération en date du 28 mai 2008, le Conseil Municipal a procédé, par convention, à la mise à disposition du boulodrome au profit du Comité de Gestion du Centre Régional de la Boule Sportive et de la Pétanque, lequel en assure la gestion complète. En contrepartie, une subvention annuelle d'un montant maximum de 5 000 € est versée au profit du Comité de Gestion (Nyons Pétanque et l'USBN versent les mêmes montants de subvention).

**Unanimité**

### **5-1.4 - ASSOCIATION A.N.A.I.S**

**Rapporteur : Mme LAURENT**

Comme les années précédentes, il est proposé de conventionner et de verser à l'Association A.N.A.I.S. pour la gestion du Point Accueil de Nuit et du Point Accueil de Jour une subvention de 16 000 € pour l'exercice 2018.

**Mme LAURENT - Mme SIERRA ne prennent pas part au vote**

**Unanimité** (1 abstention : Mme AMOURDEDIEU)

### **5-1.5 - MISSION LOCALE**

**Rapporteur : Mme LAURENT**

En 2005 une convention a été signée avec la Mission Locale pour l'utilisation d'une partie de ses locaux par les organismes de Service Public. Cette convention prévoit en contrepartie le versement annuel d'une subvention de 3 000 €.

**Mme MACIPÉ - Mme HAUWUY par procuration - M. AYMARD par procuration - ne prennent pas part au vote**

**Unanimité**

#### **5-1.6 – S.P.A.**

**Rapporteur : M. DAYRE**

Conformément à une convention de fourrière qui a été signée en 2005 avec la SPA Vauclusienne pour le versement notamment d'une participation financière annuelle des communes, et conformément à une convention avec la SPA Vauclusienne qui a été signée pour la stérilisation des chats sans maître, il est proposé les subventions suivantes :

- convention fourrière : .....3 067 €
- stérilisation des chats en 2018 : .....1 609,20 €

**Unanimité**

#### **5-2 - SUBVENTION ANNUELLE AU CCAS**

**Rapporteur : Mme LAURENT**

Conformément au Budget Primitif 2018, il est proposé le versement d'une subvention annuelle de 150 000 € qui permet au C.C.A.S. d'accomplir ses missions d'aide sociale.

Mme LAURENT détaille l'ensemble des activités du CCAS et indique que l'année 2017 a permis d'accueillir 18 % de public en plus.

Le CCAS qui mène de nombreuses missions fonctionne aujourd'hui avec une équipe soudée et un Conseil d'Administration investi.

M. le Maire remercie Mesdames Marie-Christine LAURENT, Renée TOURRASSE et Jackie SIERRA, ainsi que le service du CCAS pour l'ensemble de leur travail.

**Unanimité**

#### **5-3 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU GROUPEMENT D'ENTRAIDE DU PERSONNEL COMMUNAL**

**Rapporteur : M. DAYRE**

Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 2 612 € au Groupement d'Entraide du Personnel Communal pour régulariser diverses dépenses (spectacle de Noël 2017 pour les enfants, animation et repas de fin d'année 2017, SACEM 2016 et 2017, départs à la retraite).

**Unanimité**

#### **5-4 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES – ACCUEIL DE MUSICIENS DE MECHERNICH**

**Rapporteur : M. METRAL**

Le Comité des Fêtes a sollicité une subvention exceptionnelle de 3 000 € auprès de la commune pour le règlement des cachets des musiciens de MECHERNICH venus pour la 118<sup>e</sup> édition du CORSO, dans le cadre du Jumelage de NYONS/MECHERNICH.

Mme AMOURDEDIEU s'étonne de cette prise en charge financière par la commune et demande s'il en est de même pour les espagnols.

Il est répondu que la « musique coûte cher » et qu'il s'agit d'un engagement pris par la municipalité à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire du jumelage Nyons/ Mechernich.

M. REYNAUD précise que le groupe venu de Nûles a été hébergé chez l'habitant.

**M. AYMARD par procuration – M. REYNAUD – Mme AMOURDEDIEU -  
ne prennent pas part au vote**

**Unanimité**

## **5-5 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION VOYAGES ET DECOUVERTES**

**Rapporteur : Mme FERT-CHARMOY**

Il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'Association Voyages et Découvertes une subvention exceptionnelle de 600 €, pour pallier à un problème de trésorerie.

Mme AMOURDEDIEU demande si un partenariat avec les maisons de retraite pourrait être envisagé.

**Unanimité**

## **6 – AFFAIRES SCOLAIRES**

**Rapporteur : Mme BRUN-CASTELLY**

### **6-1 - Fixation du Forfait Communal pour l'Ecole Notre Dame – Année 2017/2018**

Les Communes doivent prendre en charge les dépenses de fonctionnement des Ecoles Privées sous contrat d'association dans les mêmes conditions que celles des Ecoles Publiques. Un plan pluriannuel d'ajustement (5 ans) de la participation communale au titre des dépenses de fonctionnement de l'Ecole Notre-Dame avait été établi.

En conséquence, il est proposé de reconduire les montants pour l'année 2017/2018 ainsi qu'il suit :

<b>Ecole Maternelle</b>	<b>Ecole Primaire</b>
Dotation par classe/an.....10 600 €	Dotation par classe/an.....4 700 €
Dotation par élève/an .....400 €	Dotation par élève/an.....250 €

La subvention municipale (pour la part dotation/élève) ne tient compte que des élèves dont les parents résident effectivement à NYONS et elle sera liquidée de la manière suivante : 7/10<sup>ème</sup> en avril 2018 et 3/10<sup>ème</sup> en juillet 2018.

**Unanimité**

## **6-2 - Subvention au profit de l'Ecole Maternelle de Meyne - Création artistique pour le jardin**

Dans le cadre d'un projet pédagogique destiné aux élèves de l'école maternelle de Meyne, en vue d'améliorer le langage et de renforcer l'apprentissage du vivre ensemble (projet qui a reçu le soutien du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales), il est proposé de verser une subvention de 150 Euros pour ce projet de créations artistiques pour le jardin.

**Unanimité**

## **6-3 - Subvention au profit de l'Ecole Elémentaire de Meyne - Valorisation artistique de la géologie**

Dans le cadre d'un projet pédagogique qui a reçu le soutien du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales et destiné aux élèves de la classe de CM1 et de CM 2 de l'école élémentaire de Meyne, il est proposé de verser une subvention de 1 000 Euros (500 Euros par classe) pour la valorisation artistique de la géologie et la réalisation d'une exposition.

**Unanimité**

## **6-4 - Subvention au titre des sapins de Noël**

En 2017, les enfants des écoles publiques ont décoré de leurs créations des sapins mis à leur disposition par les services municipaux. Il est proposé de récompenser les classes participantes de l'Ecole Elémentaire de Meyne (125 €), de l'Ecole Maternelle de Meyne (50 €), et de la Classe ULISS de Sauve (25 €)

**Unanimité**

## **6-5 - Enseignement musical dans les écoles - Approbation de la convention avec l'Ecole de Musique**

Comme chaque année, la Mairie met en place dans les écoles primaires publiques une initiation musicale au bénéfice des élèves. Cette initiation, répartie sur 324 séances pendant l'année scolaire 2017/2018, est assurée par l'Ecole de Musique moyennant une participation de 15 552 €, toutes charges comprises, versée en avril (9 561,60 €) et juillet (5 990,40 €) 2018.

**Unanimité**

# **7 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE**

**Rapporteur : M. le Maire**

## **7.1 - Nomination de deux conseillers municipaux à la Commission Accessibilité**

La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale doit mettre en place conformément à l'article 59 de son règlement intérieur, adopté en juin 2017, une Commission d'appel d'offres et une Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Pour siéger à la commission intercommunale d'accessibilité et conformément aux dispositions de l'article L. 2143-3 du CGCT, il est proposé de désigner : M. Jean-Luc GREGOIRE et Mme Marie KUBINA comme représentants du Conseil Municipal de Nyons.

**Unanimité**

## **7.2 - Nomination de trois conseillers municipaux au Collège des Assises Territoriales**

En décembre 2017, le Conseil communautaire s'est prononcé par délibération, à l'unanimité, pour la création du Conseil de Développement de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, conformément à la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Les membres du Conseil de développement (au maximum 60) seront issus des collèges suivants : le collège des citoyens, le collège des acteurs /actrices locaux, le collège des assises territoriales, et proposés pour la durée du mandat (2017/2020). Les propositions devront être approuvées au plus tard durant le 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Il est proposé de nommer : Mme Catherine LEMAISTRE, M. Jean-Claude ARMAND, M. Maxime COUPON comme représentants du Conseil Municipal de Nyons.

**Unanimité**

## **8 - AFFAIRES DU PERSONNEL – TABLEAU**

**Rapporteur : M. Thierry DAYRE**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau du personnel comme suit :

<u>Création</u>	<u>Suppression</u>
<u>Au 1<sup>er</sup> mars 2018</u>	
⇒ <u>Service propreté urbaine</u>	
- Un poste d'Adjoint technique	- Un Contrat Emploi Aidé
<u>Au 1<sup>er</sup> mars 2018 - Emploi saisonnier</u>	
⇒ <u>Parc Aquatique</u>	
- Un poste d'Educateur APS TC pour la période du 1 <sup>er</sup> /03/2018 au 21/09/2018.	

**Unanimité**

La séance est levée à 21h 15  
Le Maire de NYONS,  
Pierre COMBES